Date: 09.12.2016

LE TEMPS

Le Temps / Hors-Série
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 8
Surface: 67'469 mm²

La cigarette électronique reste sans nicotine

TABAC Le Conseil national a décidé de renvoyer au Conseil fédéral son projet de loi sur les produits du tabac. Deux ans d'attente

MAGALIE GOUMAZ, BERNE
@magaliegoumaz

Alain Berset doit revoir sa copie. Le parlement retourne en effet à l'expéditeur le projet de loi sur les produits du tabac. Il demande une version «allégée», soit plus libérale dans sa teneur et moins restrictive en matière de publicité ou de parrainage. Au désespoir des acteurs de la prévention en Suisse, mais sous les applaudissements des milieux économiques.

Dommage collatéral de la manœuvre: en prenant cette décision au lieu de se mettre lui-même au travail, le parlement retarde les travaux d'au moins deux ans. L'administration doit remettre l'ouvrage sur le métier. Puis il y aura une nouvelle phase de consultation avant décision du Conseil fédéral et transmission du dossier au parlement. Les vapoteurs devront donc encore patienter avant de pouvoir acheter en Suisse du liquide à la nicotine pour les cigarettes électroniques.

Le tabac, comme le raisin

La gauche et une partie du PDC ont tenté en vain de sauver les meubles. Le conseiller fédéral Alain Berset a insisté sur les enjeux et égrainé les arguments: «La moitié des fumeurs commencent avant 18 ans. Chaque heure en Suisse, une personne meurt des conséquences de la consommation de tabac. La moitié des fumeurs souhaiterait ne pas fumer. Les effets du tabagisme coûtent chaque année 1,7 milliard de francs en frais médicaux. L'économie y perd 4 milliards de francs.»

En matière de prévention, la Suisse accuse du retard. Et pas seulement par rapport à l'Union européenne et à ses voisins directs. La Turquie, l'Ukraine ou encore la Biélorussie sont plus avancées dans la prévention. La conseillère nationale Marina Carobbio (PS/TI) rappelle aussi que la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac n'a toujours pas été ratifiée. «La présente loi remplie les conditions minimales», indique-t-elle.

La Turquie, l'Ukraine ou encore la Biélorussie sont plus avancées dans la prévention

Rien à faire. La droite estime que telle qu'elle lui est soumise, la loi représente une atteinte à la liberté du marché. Plusieurs dispositions lui semblent exagérées ou inutiles. Comme l'interdiction de la publicité par voie d'affichage, dans les cinémas, dans la presse écrite et sur les supports électroniques. Problématique également de son point de vue: l'interdiction faite aux cigarettiers de parrainer des activités ou des événements à caractère international. Enfin, les détracteurs de la loi trouvent que le Conseil fédéral s'arroge trop de pouvoir. Ils craignent surtout les contrôles tatillons de l'administration.

«On met la population sous tutelle. L'Etat en fait trop», lance Bruno Pezzatti (PLR/ZG). Pour Raymond Clottu (UDC/NE), ce projet n'est rien de moins qu'une «intervention exagérée et inutile de l'Etat dans notre ordre juridique». En écoutant sa tirade, les Suisses apprendront du même coup que le Neuchâtelois aussi souffre d'une addiction. Une addiction aux fruits. Aux raisins plus spécialement. Mais qu'il en assume l'entière responsabilité.

Le PDC vacille

Divisé, le PDC a contribué à couler le projet, malgré les appels à la raison de sa représentante, Ruth Humbel. L'Argovienne admet que la loi ne fait pas l'unanimité dans son groupe. «Mais renvoyer le projet n'est pas la bonne solution, estime-t-elle. On élude le débat.» Elle n'aura pas convaincu.

Par 10 voix contre 75, le Conseil national se range derrière l'avis du Conseil des Etats. Et il donne une direction claire à Alain Berset. Le parlement veut que la nouvelle loi qui lui sera soumise se concentre sur quelques points: interdiction de vente aux mineurs, interdiction de la publicité dirigée explicitement vers les jeunes, introduction de nouveaux produits, comme le snus ou le liquide à la nicotine pour les cigarettes électroniques. Ni plus, ni moins.

Le débat à peine achevé, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a dit «merci au Conseil national», tandis que les milieux de la prévention semblent résignés. A l'origine, ils auraient déjà souhaité un projet moins timoré et plaidaient pour une interdiction stricte de toutes formes de publicité, de sponsoring et de promotion. Et en début de semaine, ils ont publié un sondage montrant que 58,1% de la population de plus de 15 ans est favorable à une interdiction générale de la publicité relative au tabac. ■

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 63670306
Coupure Page: 1/2

Date: 09.12.2016

LE TEMPS

Le Temps / Hors-Série
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 8
Surface: 67'469 mm²

Les vapoteurs devront encore patienter avant de pouvoir acheter du liquide à la nicotine pour les e-cigarettes en Suisse.